



## Représentativité des acteurs environnementaux

### Constat

Dans la deuxième phase du Grenelle de l'environnement, l'expertise prend tout son sens et va devoir s'appuyer sur des connaissances opérationnelles pointues dans, entre autres, les domaines de l'énergie, du génie civil, des bâtiments, des transports... Or le monde des « sachants » scientifiques et ingénieurs, non engagés et indépendants, qui travaillent dans les laboratoires ou sur le terrain, n'a pas jusqu'à présent été véritablement entendu - hors le cercle des équipes ministérielles.

En consacrant un Chantier à la représentativité des acteurs environnementaux, qui permet d'apprécier les contours de l'expertise et sa valeur ajoutée, le Grenelle de l'environnement laisse entrevoir qu'une place pourrait être proposée à des associations de « sachants » qui jusqu'alors non consultées répondent à des critères précis. Les associations d'ingénieurs, les associations scientifiques et techniques et la fédération, qui les regroupe, le Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France, le CNISF, ne peuvent que s'en réjouir.

Le Chantier 24 avance un certain nombre de critères. Le CNISF, qui dans sa Charte d'éthique intègre les trois piliers du Développement Durable, y satisfait pleinement. Ce faisant, cette validation conforte la démarche du CNISF qui se veut être un acteur pertinent et efficace du Grenelle. Elle justifie, dans le même temps, sa demande d'être reconnu comme un acteur à part entière du Grenelle de l'environnement.

Sans réserve, le CNISF répond aux critères avancés par le Chantier 24.

- Compétence : la démarche du CNISF est transversale et spécifique liée à des expériences dans l'industrie et les services.
- Indépendance : d'une part par ses statuts et d'autre part par les faits, l'association n'est liée à aucune organisation depuis 150 ans.
- Capacité de mobilisation : le Répertoire du CNISF regroupe sur son site plus de 650 000 noms d'ingénieurs et les liens Internet et directs CNISF / Associations / Ingénieurs sont étroits.
- Gestion : saine et transparente, elle est contrôlée par son AG annuelle et publiée.
- Activité : le CNISF défend le titre d'ingénieur, participe aux grands débats de société et remet des contributions aux Pouvoirs Publics.
- Expérience : le CNISF s'investit dans la plupart des domaines du Développement Durable.
- Respect des valeurs républicaines : par engagement dès sa création.
- Liberté d'association : bien évidemment.
- Fonctionnement totalement démocratique : depuis sa création renouvellement par élection.
- Capacité à animer des débats environnementaux et citoyens : le CNISF organise, seul ou en partenariat (par ex. avec l'Ademe), régulièrement des colloques ouverts.

D'autres institutions de « sachants » devraient également se prévaloir de la même démarche.

### Propositions

- 1 Le CNISF propose d'apporter à la liste des critères, les compléments et précisions suivants :
  - Compétence : celle spécifique des experts de l'association (formation initiale puis exercice du métier) et celle transversale de l'association.
  - Formation
  - Innovation : parcours innovant des experts, promotion d'innovateurs (Remises de Prix). Le CNISF organise le Prix Chéreau-Lavet et le Prix des Ingénieurs de l'année avec un prix Développement Durable.
  - Motivation au regard de la politique du Développement Durable et non pas seulement de celle de l'environnement.
  - Implantation nationale. Le CNISF a sur le territoire 25 Unions Régionales.
  - Indépendance vis-à-vis des organisations politiques, économiques, sociales.
- 2 La communauté des ingénieurs et des scientifiques est un acteur incontournable du changement réel dans l'industrie et les services et, à ce titre en particulier, le CNISF demande à être reconnu comme un acteur à part entière du Grenelle de l'environnement.